

informations



Comité Régional C G T Midi - Pyrénées



Luttes en région
Cheminots



A la une
Perte d'autonomie



Actualité régionale
Elections TPE 2012

N° 205 Février 2013

Journée d'Etude Régionale « Santé - Protection Sociale »



Editorial2

A la une3

- Perte d'autonomie

Luttes en région4

- Cheminots

Activité Régionale5

- CPER 2014-2020
- Les propositions de la CGT

Dossier7

- Journée d'Etude régionale
« Santé – Protection Sociale »
- Extraits d'interventions



Actualité CESER11

- Les interventions de la CGT

Vie Syndicale13

- Congrès des CCOO de Catalogne

Actualité régionale14

- Résultats Elections TPE 2012

A vos agendas15

- 50e Congrès Confédéral
- Congrès de l'UD du Gers
- Congrès de l'UD de l'Aveyron
- Congrès de l'UD du Tarn et Garonne

2012 qui vient de s'achever, a vu son lot de restructurations et fermetures d'entreprises entraînant des milliers de licenciements, la dégradation du pouvoir d'achat et des conditions du travail au nom de cette compétitivité chère au patronat. 2012 a vu également le changement de président avec la chute de Sarkozy et le sacre de Hollande laissant entrevoir une petite lueur d'espoir chez beaucoup de salariés. 2013 débute avec l'augmentation du chômage, l'annonce de nouveaux plans de licenciements, de nouveaux cadeaux faits au MEDEF avec un accord sur le marché du travail au service des licenciements et de la précarité. Accord dont les médias n'en retiennent que les signatures CFDT, CFTC et CGC.



Une année a donc chassé l'autre, la campagne présidentielle est passée et la petite lueur d'espoir s'est éteinte. Il ne nous faudra pas attendre du gouvernement de nouvelles recettes, il nous faudra bien les leur imposer. Les idées nous les avons et elles sont partagées par la majorité des salariés: les élections dans les TPE en sont un exemple. Trente pour cent des salariés ont voté pour la CGT et les valeurs qu'elle représente. Des salariés qui ne connaissent de la CGT que ce qu'ils en entendent dans les médias, qui ne nous voient généralement pas sur le terrain, nous ont fait très largement confiance, ce qui confère à la CGT des responsabilités nouvelles auprès de ce salariat. C'est le fruit du travail des camarades qui sont allés à leur rencontre pendant la campagne.

Pour 2013, la voie est tracée: l'activité de terrain ça paye. Renforcer la CGT pour imposer nos choix passera obligatoirement par son implication partout.

Guy Pavan

Animateur de l'activité régionale « Artisanat »



Comité Régional CGT
Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 205 • Février 2013
N° d'inscription à la CP 0216505720
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :
Roger-Pierre Lemouzy

Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23

e-mail : cgt.crm@orange.fr

site : www.cgt-midipyrenees.com

Conception et réalisation :

Sandrine Bellin

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Imprimé par le

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Perte d'autonomie

« mobilisation des salariées déterminées »

Extraits de l'intervention de Brigitte Bedou à la réunion régionale du 11 janvier 2013, de constitution du groupe de travail « perte d'autonomie ».

« Bonjour à toutes et tous, aujourd'hui, c'est notre première rencontre régionale et interprofessionnelle, sur le dossier « dépendance et perte d'autonomie ». Ce dossier rentre dans le cadre du projet revendicatif du Comité Régional **« vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées »**.

Partout, il y a des luttes pour la défense des acquis, pour une réelle reconnaissance des professions, mais un problème majeur existe, celui de l'insuffisance des financements publics dans la prise en charge de la perte d'autonomie.

Je peux citer notre exemple du Lot. En 2009, le Conseil Général a décidé, sans aucune concertation, de créer une SEM (Société d'Economie Mixte) ou EPL (Entreprise Publique Locale) pour gérer le maintien à domicile sur le département et regrouper l'ensemble des associations dont certaines étaient déficitaires. Cette SEM fut créée fin 2010 (900 salariés) avec négociation d'un accord d'entreprise car il n'existait pas de Convention Collective applicable. Cet accord qui fut signé par la CFDT et FO entraîna à la fois la

colère et le désespoir des salariées, au regard des régressions sociales (suppression totale des kilomètres trajets soit 150 à 200 € de perte par mois, jours d'anciennetés en moins...). S'ajoute à cela une organisation du travail et des plannings catastrophiques, des directives contradictoires, un système informatique défaillant et un déficit de deux millions d'euros. Après des mois de mobilisation des salariées déterminées [...] nous avons obtenu :

- L'annulation de l'accord d'entreprise ;
- Le paiement des kilomètres trajets ;
- La démission du directeur ;
- L'ouverture de nouvelles négociations de l'accord qui sont sur le point de se terminer, avec la décision mise en débat par l'ensemble des salariées pour la signature ou pas [...]

Au cours de la matinée, il est important que chacun fasse un état des lieux de chaque département, de ses forces et de ce qui a été gagné sur le territoire.

A partir de ce constat, nous allons devoir réfléchir ensemble à se fixer des objectifs adaptés à chaque territoire de Midi-Pyrénées.

La situation des personnes, confrontées à la suite d'un accident, de maladies diverses, à une perte de leur autonomie est de plus en plus diffi-

le. Cela est aggravé par la baisse du pouvoir d'achat. La prise en charge des soins et de l'aide à la personne, doit être une prestation prise en charge dans sa globalité par la Sécurité Sociale, autant pour les personnes souhaitant rester à domicile que pour celles choisissant une structure [...]

Comment pouvons-nous construire un projet revendicatif régional sur la perte d'autonomie, de la naissance à la mort, avec l'ensemble des professionnels concerné ?

Notre but est de se structurer en équipe, avec des représentants de chaque fédération concernée, pour ensuite monter des projets dans tous les bassins d'emploi de Midi-Pyrénées [...]

Se fédérer autour de ce projet, sur notre territoire, est bien un choix de société que nous devons mener, non seulement pour les salariées, mais aussi pour les usagers et les bénéficiaires potentiels. La forte croissance des besoins d'aide et de soins, va se renforcer dans les prochaines années. C'est le moment, plus que jamais de se doter de moyens permettant d'y faire face.

Oui c'est possible !

A nous de le faire vivre !

»

Brigitte Bedou

*Animatrice du groupe de travail régional
« perte d'autonomie »*

Cheminots



« redonner des moyens au service public »

Depuis le mois de novembre 2012, les conducteurs de trains sont mobilisés. Les cheminots de Midi-Pyrénées communiquent sur le mouvement de grève et sur leurs revendications: pour la sécurité, les conditions de transport, les effectifs et les conditions de travail.



Comme le veut la loi sur le service minimum, bien avant le début de la grève, syndicats et direction se sont rencontrés à plusieurs reprises pour tenter de dénouer les problèmes posés par les agents. Ce processus est engagé depuis le 26 octobre 2012 et la direction refuse obstinément de mettre quelques moyens que se soient sur la table.

Comme dans toutes grèves, les cheminots ont bien conscience des désagréments qu'ils causent, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils ont fait le choix d'un jour de grève par semaine. Certes, cette modalité, pénalise les usagers, mais le moins possible. Elle laisse systématiquement une semaine à la direction pour ouvrir des négociations et ce afin de désamorcer ce conflit.

Les cheminots considèrent que l'avenir du service public, la sécurité des circulations, la qualité du transport ferroviaire en Midi-Pyrénées, et la régularité des trains dépendent d'une réponse positive à leurs revendications.

Non, ce conflit n'est aucunement corporatiste.

Son but est clair: redonner des moyens au service public pour assurer ses missions.

Les cheminots affirment que la SNCF n'a pas à gagner de l'argent sur le dos du Conseil Régional qui

finance le TER. Or, avec les augmentations de productivité qu'elle impose aux salariés, tel est bien le but recherché.

Des projets visent d'ailleurs à supprimer tous les TER ayant moins de 40 voyageurs/jours.

Il faut des embauches à la SNCF. Les cheminots revendiquent des emplois, c'est une garantie d'avoir des trains qui roulent et à l'heure.

En 10 ans, le nombre de TER a doublé sur notre région alors que le nombre de cheminots a été réduit de 25 %.

Cette année, ce sont 100 cheminots en moins qui figurent dans le bilan social SNCF (1200 en 10 ans). Sans un changement de cap, les conditions de transports ne vont pas s'améliorer mais sûrement se dégrader.

En ne répondant pas aux revendications, la direction porte l'entière responsabilité de ce conflit.

Elle porte aussi l'entière responsabilité des désagréments que subissent les usagers tous les jours alors que le service est censé être assuré normalement (hors grève).

Pour toutes ces raisons et malgré les désagréments occasionnés, l'attachement des cheminots à un service public de qualité justifie les revendications.



CPER 2014-2020

contrats constitués de grands projets

*Un enjeu pour les salariés
et les populations !*

*La CGT Midi-Pyrénées force
de proposition !*

QU'EST CE QUE LE CPER?

Un Contrat de Projets État-Région (CPER), anciennement Contrat de Plan État-Région, est un document par lequel l'état et une région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuel de projets importants tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir.

D'autres collectivités (conseils généraux, communautés urbaines...) peuvent s'associer à un CPER, à condition de contribuer au financement des projets qui les concernent. Le CPER est d'une durée de sept ans, calé sur le calendrier des fonds européens.

Les Contrats de Projets coordonnent les projets d'aménagement du territoire en région négociés entre l'Etat et le Conseil Régional sur plusieurs thématiques qui touchent la vie des salariés et des populations tel que: le transport, l'industrie, l'emploi, la santé, l'enseignement supérieur, le tourisme et le sport etc. Ces contrats sont généralement constitués de grands projets et d'un volet territorial accès sur les thématiques du développement durable et de compétitivité.

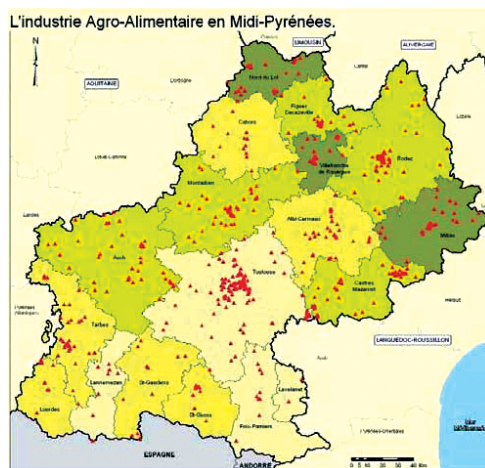
Le CPER 2007-2013 de Midi-Pyrénées contient 10 projets, avec un volet territorial et un volet financier, c'est l'ensemble du Contrat de Projet. Pour celui-ci les financeurs sont: l'état à hauteur de 522,929 millions d'euros, et la région Midi-Pyrénées pour 598,850 millions d'euros.

EXEMPLE DE PROJETS:

- **Le projet 1 « intitulé le soutien de la compétitivité, économie régionale »,** les financements sont essentiellement apportés au soutien de la compétitivité en accompagnant la politique des pôles de compétitivité (article 1 du CPER sur aéronautique-espace-embarqué, Cancer-Bio-santé et Agrimip), cela représente entre le financement de l'état et celui de la région la somme de 107,925 millions d'euros sur une enveloppe de 158,975 millions d'euros, le reste pour l'innovation (27,25 €, le soutien au développement productif et l'accompagnement aux filières d'excellence (23,8 €).
- **Le projet 2 sur la recherche et l'université,** le projet estimé à 237,832 millions d'euros.
- **Le projet 3 sur le soutien de la compétitivité des filières agricoles** le financement prévu était de 160,768 m.

- **Le projet 4 sur le développement du transport** s'élève à 230,20 millions d'euros.

Sur le volet territorial, qui s'élève à 104 millions d'euros et qui est axé sur l'aménagement du territoire avec entre autre des financements pour le service à la population tel que le service aux personnes âgées, la santé, etc.



Etablissements de l'industrie agroalimentaire de plus de 10 salariés par zones d'emplois en 2005

Toulouse	106	Figeac-Decazeville	17
Rodez	45	Villefranche de R.	16
Auch	41	Cahors	13
Montauban	36	Saint-Gaudens	11
Castres-Mazamet	33	Foix-Pamiers	10
Albi-Carmaux	30	Lourdes	9
Tarbes	30	St-Girons	9
Millau	29	Lannemezan	8
Nord du Lot	24	Lavelanet	2

Les propositions de la CGT



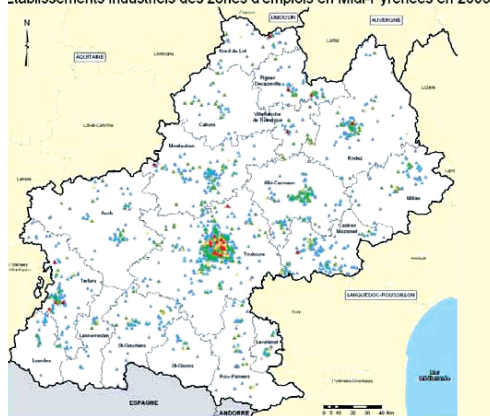
répondant aux aspirations des salariés

Quelle retombée pour les salariés, les retraités et les privés d'emploi ?

Dans le cadre du nouveau CPER, la responsabilité est donnée au CESER de Midi-Pyrénées d'organiser la consultation dans les départements.

Il est prévu 11 réunions décentralisées dans les zones d'emploi et 2 réunions régionales à Toulouse. (Castres, Montauban, Auch, Tarbes, Cahors, Foix, Figeac, Millau, Albi, Sud Toulousain (Carbonne ou Saint-Gaudens), Rodez-Decazeville-Villefranche)

Établissements industriels des zones d'emplois en Midi-Pyrénées en 2005.



Décompte des établissements industriels de plus de 20 salariés par zones d'emplois en 2005

Toulouse	742	Figeac-Decazeville	50
Rodez	114	Villefranche de R.	25
Auch	88	Cahors	31
Montauban	130	Saint-Gaudens	81
Castres-Mazamet	128	Foix-Pamiers	50
Albi-Carmaux	132	Lourdes	31
Tarbes	121	St-Girons	14
Millau	17	Lannemezan	19
Nord du Lot	18	Lavelanet	25

Face à cet enjeu, car le CPER va déterminer des choix politiques qui vont avoir un impact sur la vie des salariés et des citoyens, le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées a donc décidé, de porter des propositions répondant à la satisfaction des besoins sociaux des salariés et de la population dans l'élaboration du CPER 2014-2020.

Les camarades du CESER vont travailler avec leur Uds respective pour qu'ensemble, ils élaborent des propositions CGT et informent les salariés. Avec ce travail porté par l'ensemble de la CGT en région Midi-Pyrénées et nos mandats CESER nous aurons plus de force pour que les décideurs prennent en compte nos propositions.

Ce plan de travail validé par le Comité Régional est le prolongement d'une démarche, une CGT force de propositions qui a montré lors des Etats Généraux de l'Industrie (EGI) en région et du Schéma Régional du Développement Economique (SRDE) la crédibilité des propositions CGT.

Avec l'acte III de la décentralisation, qui affirme la métropolisation, (exemple sur l'aire toulousaine 54 % de salariés de la région y travaillent) cela pose la question des déplacements travail-domicile, de la préservation de l'environnement et du déséquilibre

entre Toulouse et le reste des territoires de la région. Cela pose en urgence la question de quelle politique industrielle sur l'ensemble du territoire régional? Quelle politique pour la défense et le développement des services publics? Quelle place à la démocratie? etc. Bien entendu cela va de soi, nous sommes en plein cœur du projet politique du Comité Régional « vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées », en élaborant dans les bassins d'emploi des projets revendicatifs territoriaux pour avoir une région équilibrée économiquement sur l'ensemble du territoire régional. L'élaboration du CPER 2014-2020 doit nous permettre de réintroduire le débat sur les sujets évoqués précédemment, tel est notre objectif, que l'on portera dans les ateliers, un CPER répondant aux aspirations des salariés et des populations, non à un CPER conduisant à des politiques d'austérités.

Cette démarche pour le CPER est en lien avec le 50^e congrès confédéral sur la pertinence du travail ensemble dans la CGT, pour être plus efficace auprès des salariés sur l'aménagement du territoire, tel est l'enjeu.

Roger-Pierre Lemouzy
Secrétaire du Comité Régional CGT
Midi-Pyrénées



Journée d'étude régionale « Santé – Protection Sociale »

La journée d'étude régionale sur « Santé - Protection Sociale » qui s'est déroulée à Marsan le 4 décembre 2012 a été une réussite.

Plus de 100 camarades issus de l'interpro et de toute la région se sont réunis dans le Gers pour débattre des questions d'offre de soins et de reconquête de la Protection Sociale. Les débats, d'une richesse indéniable, sur les problématiques d'accessibilité financière et géographique aux soins, ont mis en exergue le lien entre le maintien et la défense de nos hôpitaux publics et la Protection sociale, et plus particulièrement le financement de la Sécurité sociale. Les réflexions sur le financement des hôpitaux et des structures sociales et médico-sociales, avec notamment la suppression de la T2A ont été également au cœur des débats. Dans la matinée, les participants se sont attachés à comprendre le Projet Régional de Santé et ses conséquences dans les 8 territoires. Axé sur des contraintes budgétaires et une restructuration de l'offre, ce PRS n'apporte aucune réponse en terme de qualité des soins et affirme le redéploiement des moyens en encourageant regroupements, fusions, coopérations... Les témoignages des participants à cette journée d'étude ont confirmé l'importance de mettre en débat les conditions de travail des agents qui impactent les conditions,

la qualité et la sécurité de soins prodigués. Partir des besoins des populations pour exiger les moyens d'accueillir et de soigner en toute dignité les patients, est une nécessité. L'après midi a été consacrée aux enjeux de la Protection Sociale. La nécessité d'amplifier le rapport de force pour l'exigence d'une Protection Sociale de haut niveau a été au cœur des échanges. Alors que le financement de la protection sociale est en débat, la logique des suppressions d'emplois se poursuit. Les besoins sont pourtant en hausse. La loi de financement de la sécurité sociale implique des suppressions de postes, la CGT s'y est d'ailleurs opposée. Il y a donc urgence à contrer cette évolution qui associe la réduction des charges à la marchandisation des soins.

Inter professionnellement, des perspectives, des pistes d'actions CGT se sont dessinées au fil des échanges, nous devons désormais les construire ensemble, construire notre démarche revendicative, développer des convergences de lutte...

Des propositions issues de la journée d'étude et en lien avec le projet revendicatif du Comité Régional « **Vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées** » ont émergé :

- Décliner cette initiative au plus près des syndiqué-es, dans les ULs et les UD de la région Midi-Pyrénées ;

- Mettre la campagne « reconquête de le Protection Sociale » au cœur des enjeux
- Elever le rapport de force pour imposer d'autres choix et d'autres projets de santé qui répondent aux besoins des populations, avec le souci d'un aménagement cohérent du territoire ;
- Elaborer une pétition régionale exigeant :
 - L'abrogation de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST) avec la nécessité d'une nouvelle loi remplaçant l'hôpital public au centre du système de santé
 - La suppression de la T2A (tarification à l'activité)
 - La suppression des dépassements d'honoraires

Cécile Pomies
Coordinatrice régionale
Santé - Action Sociale



Extraits d'interventions

PREMIÈRE PARTIE : « L'OFFRE DE SOINS EN MIDI-PYRÉNÉES »



DELLAC
Chantal
(CH de Figeac)

Les professionnels de santé de catégorie C sont de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir exercer auprès du patient ou du résident. Or les possibilités de reclassement dans nos établissements sont limitées aux postes administratifs. Aucune passerelle ne leur est proposée. En matière de formation professionnelle continue il est proposé aux Ouvriers Professionnels Qualifiés, aux Agents de Service Hospitalier et Aides Soignants des VAE où la promotion professionnelle et les reconversions ne sont pas envisagées. Or dans le cadre de la loi HPST les mutualisations vont s'accroître sur les moyens logistiques. Les professionnels vont voir leur contexte de travail évoluer rapide-

ment, il faut qu'ils puissent s'approprier leur avenir professionnel, notamment par la formation.

La Fédération Hospitalière de France (FHF) a rencontré les Organisations Syndicales du sanitaire pour expliquer quels moyens elle souhaitait mettre en œuvre pour pallier aux manques de praticiens spécialistes.

Il s'agit de constituer un pool de spécialistes retraités pour répondre aux absences dans nos établissements et éviter d'avoir recours aux agences d'intérim!

Dans le contexte de démographie médicale faible, ne faudrait-il pas renforcer la place des praticiens étrangers?

En stabilisant leur situation (remise en cause tous les deux ans).

En les familiarisant à l'usage de notre langue, de notre culture et de notre système de santé.



MAZET Pascal
(CH de
Decazeville)

Concernant les conditions de travail dans les établissements de santé de la région Midi-Pyrénées, il y a un manque certain de considération de la part de nos directions, que ce soit envers les syndicalistes, comme pour l'ensemble du personnel. De plus, concernant les changements ou modifications de poste

(12 heures – 10 heures etc.), les CHSCT ou les CTE doivent être consultés, mais ils ne le sont jamais. Pour les formations, il serait indispensable d'organiser des formations « manutention des malades et personnes à mobilité réduite », de les rendre obligatoires. Ce qui éviterait les nombreux accidents, envers les malades, mais aussi le personnel.



MARTINEZ
Brigitte
(ADAPEI 09)

Du fait de la fermeture de lit en hôpitaux psychiatriques, nos établissements Médico-sociaux prennent en charge de plus en plus de personnes avec handicap psychique, avec des professionnels non formés pour accueillir cette population.

Concernant l'accueil des personnes handicapées mentales vieillissantes (de plus en plus de maladies apparentées Alzheimer), il n'y pas de postes supplémentaires et pas de structures pour les accueillir comme des EHPAD (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes) spécialisés. Déserts médicaux, difficultés de trouver des médecins généralistes (seulement 0,10 ETP dans l'association), des psychiatres (0,10 ETP) et des kinés (0,50 ETP), personnels remplaçants non qualifiés sont autant de problèmes que nous rencontrons. De plus, les coupes budgétaires ne permettent pas d'embauches, donc le travail se fait des réseaux extérieurs.



Extraits d'interventions



KHAYI Nadine
(Médecin du travail)

Problème de la situation de la santé au travail.

- **Sur le plan structurel :**

Manque de médecin du travail, connu depuis 40 ans, donc voulu et organisé.

Problème de gouvernance : faux paritarisme, puisque l'employeur président garde une voix prépondérante.

- **Sur le plan du fonctionnement :**

La nature des missions est totalement dévoyée de la prévention pour la santé vers la gestion des risques pour les employeurs.

L'indépendance des médecins, notamment avec les projets de services rédigés par les directeurs est remise en cause, alors que sa raison d'être est de protéger la santé des salariés.

- **Ce que devrait être la santé au travail :**

Elle devrait non seulement protéger la santé des salariés, mais aussi permettre à chacun de construire sa santé dans le travail. C'est une notion qu'il faudrait que notre syndicat porte davantage.



LAPORTE Alain
(USR 82)

Il me paraît totalement inefficace de laisser les personnels de santé porter seuls ces problèmes,

il faut considérer le rôle et la place des usagers dans ce débat. Plus largement, la gouvernance des services de santé reste posée comme dans l'ensemble des services publics.



GRIN Chantal
(CH de Figeac)

Rappel sur les 3 semaines de grève sur l'hôpital de Figeac (24 heures/24 heures).

Rassemblements solidaires des agents. Force d'opposition à l'imposition au travail en 12 heures dans le cadre du plan de retour à l'équilibre (PRE).

Solidarité et soutien des figeacois.

Après la fin du piquet de grève mise en place de l'association de défense des usagers de l'hôpital et de l'offre de soins, sollicitation des maires pour des réunions publiques dans les mairies avec des cahiers de doléances pour tous les citoyens du figeacois et du Lot.

Conclusion : l'union si elle vient du peuple est possible, la solidarité avec d'autres organisations de la CGT est une force.



DELLAC Chantal
(CH de Figeac)

Suite au mouvement de grève qui a eu lieu au CH de Figeac,

nous avons créé une association de soutien à l'hôpital public.

Dans ces rencontres comme pour celle d'aujourd'hui, il est intéressant de réfléchir comment parvenir à cristalliser nos actions autour d'un axe.

Or les professionnels de santé luttent contre la T2A et la loi HPST qui sont proches de nos considérations quotidiennes.

Mais ce qui doit rassembler tous les citoyens, c'est la LFSS (Loi de Financement de la Sécurité Sociale) et son indexation au PIB.

Or actuellement nous avons des difficultés à mobiliser autour de ce point précis qui est pourtant transversal dans notre confédération.

Extraits d'interventions

DEUXIÈME PARTIE : « RECONQUÊTE DE LA PROTECTION SOCIALE »

De manière générale, les participants à la journée d'étude ont souligné le fait que la Protection Sociale n'était pas un coût mais bien une richesse produite. Il semble qu'il y ait une perte de repères des salariés concernant notre système de Protection Sociale : Tous ne semblent pas mesurer les enjeux y afférant.



VEIRIER Gérald
(UFR Métaux -
Section syndicale
Thales Toulouse)

Répondre aux besoins actuels et nouveaux en incluant lors du

diagnostic la population retraitée (650 000 en Midi-Pyrénées), le vieillissement et l'espérance de vie.

Quelles réponses CGT, en travaillant ensemble actifs-retraités ?

Hôpital de proximité, perte d'autonomie, hospitalisation à domicile (problème de formation des personnels et aidants familiaux).

Axer notre travail sur la prévention et la santé au travail, savoir les conséquences sur la santé à la retraite (cancer, amiante...), prendre en charge la question du coût de la protection sociale avec la retraite, la mutuelle multipliée par trois oblige des retraités à supprimer leur cotisation ou diminuer les options (conséquence de la perte du pouvoir d'achat).

Sur les investissements nécessaires à l'hôpital, bataille commune avec les fédérations de la métallurgie et de la santé (UD 38 avec les salariés de

Thalès dans l'Isère qui ont préservé leur site et leur savoir-faire dans l'imagerie médicale)

Comment travailler ensemble sur les territoires entre personnels de santé, usagers et retraités avec des initiatives et des propositions CGT ? S'inspirer du mouvement social de 2010, où par nos mobilisations, nos explications, on a inversé la tendance, pour mener la campagne CGT sur la protection sociale, avec les enjeux de 2013 (réforme retraite, perte d'autonomie).

Valoriser les luttes et acquis sur la protection sociale (à Thalès participation à hauteur de 50 % pour la mutuelle pour les retraités) dans les entreprises et territoires pour donner confiance.

Face à la campagne sur les « retraités privilégiés » montrer les réalités, l'utilité de la société, le poids économique avec 280 M d'Euros de pensions. Situer notre protection sociale au travers de la crise et notre analyse CGT dans une cohérence revendicative, avec nos luttes pour l'emploi et le pouvoir d'achat.



SELLOU Yasmina
(Fédération Santé
- Action Sociale)

Depuis des décennies les réformes successives n'ont

fait qu'affaiblir le système de santé et de protection sociale.

Les solutions individuelles au détriment d'un système solidaire et en fonction des besoins en augmentation. On ne peut pas dire uniquement que la santé coûte, au contraire elle produit des richesses.

Nous sommes bénéficiaires et héritiers d'un système solidaire, mais aujourd'hui les inégalités d'accès sont plus grandes en fonction des territoires.

L'ensemble des territoires est soumis à la même problématique.

5 millions de chômeurs... la gestion de l'emploi est fondamentale. Nous revendiquons une refonte complète du financement qui réponde aux besoins de l'ensemble de la population, avec un développement d'un grand service public de santé et d'action sociale qui soit de nouveau le pivot des politiques publiques.



Les interventions de la CGT

CONNAISSANCE, RECHERCHE, INNOVATION, TECHNOLOGIE : POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE L'ÉCOSYSTÈME DE TOULOUSE ET MIDI-PYRÉNÉES

Explications de vote du groupe CGT au CESER de Midi-Pyrénées - Extraits

Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les conseillers, chers collègues

Mesdames, Messieurs.

Pour ces explications de vote à ce pupitre, nous avions prévu l'intervention de Jacky Gaillac; un souci de santé l'en empêche; permettez que je lui adresse un salut fraternel et nos vœux de santé.

Dans une économie globalisée, soumise à la dictature des marchés financiers et à la libéralisation effrénée des échanges, des biens, des services et des savoirs, notre pays s'enfonce dans la crise économique et sociale, vit aux rythmes des destructions massives d'emplois industriels et du saccage de ces activités, délocalisées nous dit-on, pour des problèmes de compétitivité (sous entendu de coûts et pour beaucoup du seul coût du travail) ou de compétitivité hors coût (pas assez innovant).

Ainsi pour beaucoup, seule l'innova-

tion peut redynamiser nos territoires. A tel point, qu'il n'ait pas un responsable qui ne porte haut le mot « Innovation » comme une nouvelle antienne, et plus bas le terme d'industrie, souvent qualifiée de traditionnelle préfigurant son implicite condamnation.

Mais disons le de suite, qui croit ici que les destructions massives d'emplois seront remplacées demain par autant d'emplois dans les secteurs innovants, dans des niches d'activité?

Pour autant, nous ne sommes pas opposés, loin s'en faut, à l'idée de progressions, qu'elles soient de nature technologiques, organisationnelles, ou sociétales; pour peu, c'est même la condition nécessaire, qu'elles correspondent à des aspirations citoyennes et améliorent la vie et la santé des gens et non pas la seule rentabilité financière.

Autrement dit, la politique d'innovation doit être mise au service du bien commun, de l'utilité économique, sociale, écologique et de l'emploi, pour devenir un facteur de progrès.

Cependant, depuis que la science économique questionne le rôle de l'innovation et des progressions techniques dans la croissance, elle a tendance à mêler innovation et connaissance sous le vocable « économie de la connaissance », faisant de l'une et de l'autre des facteurs de production,

susceptibles de créer de la valeur.

Pour la CGT; la connaissance est de nature anthropologique, elle ne saurait donc être une marchandise. A contrario de l'étude menée par TSE (Toulouse School of Economy), et des références conceptuelles qui ouvrent, sous tendent notre projet d'avis, et qui restent trop marquées par les théories économiques libérales. La CGT qui réfute ces thèses le regrette; d'autant qu'une politique d'innovation qui reposerait sur le seul marché de la connaissance et des brevets, sans autres dispositifs de régulation, s'avérerait contre productive par le frein mis à la circulation et à l'approfondissement des idées, un frein à l'innovation, à la compétitivité même. Et, nous sommes très circonspects que les problèmes soulevés par la propriété intellectuelle n'aient pas été étudiés dans ce projet.

En conséquence et dès à présent, nous rejetons la proposition 9.3 relative aux indicateurs de l'écosystème, notamment celui basé sur la Balance des Paiements Technologiques. Pour la CGT, il y a un autre indicateur (ce n'est pas le seul) de performance de l'innovation; c'est le nombre d'emplois créés ou maintenus.

Les interventions de la CGT



L'appellation de notre projet d'avis a évolué tout au long de son élaboration; il souligne dans sa version définitive l'importance de « technologie », pourquoi pas! Absentes du titre, simplement évoquées dans le corpus ou renvoyées à des travaux antérieurs; les sciences humaines et sociales demeurent maltraitées; c'est regrettable d'autant que les innovations sociales permettent de libérer les potentialités créatrices des hommes au travail.

Elles existent pourtant; certaines sont promues par les employeurs lorsqu'elles servent leurs intérêts, tel le Lean Management que la CGT continue à condamner pour la servitude engendrée et les effets délétères sur la santé; d'autres doivent voir le jour, tels les nouveaux droits d'interventions des salariés - par exemple et quoique bien timide; la proposition N° 22 du rapport Gallois. Si la CGT ne partage pas la méthode de mise en concurrence des projets, des structures et des territoires qui à prévalu lors du programme national d'investissements d'avenir; le projet d'avis se satisfait que l'Etat ait validé plus de 50 projets pour Toulouse et Midi-Pyrénées, dont l'Institut de Recherche Technologique - Aéronautique Espace et Système Embarqués, qui en sus de l'implantation de l'Etablissement Français du Sang, et de la venue de la

Direction de la Recherche Technologique du CEA devraient dynamiser la recherche technologique. Mais pour cela, des conditions de collaboration et de coopération entre les plateformes doivent prévaloir à la concurrence entre elles.

De plus, il s'agira d'irriguer non seulement les grandes entreprises, mais plus encore, de s'inclure dans une logique de filières, réunissant les petites et moyennes entreprises, en veillant à la coopération entre la métropole et les territoires midi-pyrénéens pour un développement économique équilibré [...]

En outre; en prônant l'amélioration des aides au financement des entreprises innovantes, le projet d'avis se félicite de la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et est peu disert sur le rôle des banques.

La CGT pour sa part, demande que l'existence de cette institution publique financière n'exonère pas le secteur bancaire privé de son rôle de financeur de l'Economie. Car, pour assurer un véritable développement humain durable, relever le défi de la reconquête de l'industrie et promouvoir le travail; c'est l'ensemble du système financier, les établissements publics, mutualistes et privés, qui doit être mobilisé.

De plus, les critères d'obtention de crédits accordés par la BPI doivent intégrer les normes sociales et

environnementales, comme le Conseil Régional, notamment dans le SRDE, a commencé à le faire vis-à-vis de ses aides économiques. En effet, nombreux sont les dispositifs d'aides financières qui n'atteignent pas leurs objectifs ou ont des effets pervers. La Cour des Comptes, le Conseil des Prélèvements Obligatoires ou l'Inspection Générale des Finances l'ont maintes fois souligné [...]

Dans ce contexte, l'exigence de contrôle et de contreparties est plus que légitime: c'est un devoir! [...]

Et avant de conclure, dire que la CGT approuve le sens de la proposition 8 concernant des actions nouvelles pour l'environnement et le développement durable, et appuie les orientations du Conseil Régional concernant les domaines de « la durabilité énergétique », de « l'ingénierie cellulaire » des « systèmes industriels intelligents ».

Voilà, le projet d'avis fait de nombreux constats que nous pouvons partager, et reprend des préconisations antérieures. Enfin, si quelques points paraissent aller dans le bon sens pour dynamiser la seule innovation technologique, d'autres recueillent notre réserve; en conséquence le groupe CGT s'abstiendra.

Jacques Marek

Pour le groupe CGT au CESER



Congrès des CCOO de Catalogne

« nous exigeons une Europe sociale »

Le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées était invité les 14, 15 et 16 décembre 2012 au 10e Congrès des CCOO de Catalogne.

INTERVENTION DE ROGER-PIERRE LEMOUZY:

Bon dia,

Chers amis et camarades,

C'est une grande fierté d'être parmi vous et je vous remercie de votre invitation.

Je vous adresse le salut fraternel des camarades de Midi-Pyrénées, et, à travers moi recevez le soutien des syndiqués des 8 départements de la région Midi-Pyrénées.

Depuis plusieurs générations une page s'est écrite entre la CGT et les Commissions Ouvrières, notamment les luttes contre le fascisme, la xénophobie, le racisme. Nos deux organisations syndicales ont un point commun et des objectifs semblables, c'est le combat de classe, contre cette société capitaliste, qui détruit chaque jour des hommes et des femmes.

Le marché unique européen est aujourd'hui un instrument de mise en concurrence des salariés et des territoires.

Il est urgent que s'expriment fortement les convergences revendicatives avec les salariés européens qui se battent et luttent contre les plans d'austérité.

Nous exigeons une Europe sociale répondant aux besoins sociaux des salariés et des populations.

La journée de mobilisation du 14 novembre en Europe à l'appel de la CES a marqué dans le paysage politique, je tiens à vous affirmer notre soutien envers vos militants qui ont été arrêtés par les forces de l'ordre pour avoir manifesté.

C'est scandaleux et inacceptable, c'est une atteinte à la liberté d'expression et à la démocratie.

Votre lutte que vous menez au quotidien contre cette société ultra libérale est suivie depuis la France et notre région. Une délégation du Comité régional était présente à la manifestation à Barcelone.

Aujourd'hui il y a de l'argent, le problème c'est la répartition de la richesse, en France les dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 ont explosé, ils ont perçu 40 milliards d'euros pour l'année 2010, sans compter le cadeau fait au patronat en leur octroyant 200 milliards d'euros d'aides publiques qui n'ont pas servi l'emploi, c'est l'équivalent annuel de la totalité des richesses créée par le secteur industriel en France.

Depuis plus d'un mois en France des négociations ont lieu sur la sécurisation de l'emploi, le MEDEF au nom de la crise veut supprimer le

contrat à durée indéterminée, alléger voir supprimer le code du travail, il prône toujours plus de flexibilité etc.. Le grand patronat nous rétorque que le coût du travail coûte cher, j'affirme le travail n'est pas un coût mais une richesse.

Au CSIR PYREMED, avec Ricardo, nous œuvrons pour créer les conditions d'amplifier le rapport de force pour peser sur les choix politiques permettant ainsi la réponse à la satisfaction des besoins sociaux des salariés et des populations entre nos deux régions. Je tiens à renouveler mes remerciements envers Ricardo pour le travail qu'il effectue au CSIR PYREMED et celui-ci est fortement apprécié.

Merci de votre invitation et de votre attention, je vous souhaite de bons travaux et vous pouvez compter sur la solidarité de la CGT Midi-Pyrénées. Ensemble, luttons pour une société de justice sociale, une société plus humaine où la femme et l'homme seront au cœur de l'économie, transformons cette société. Tel est notre défi.

Merci

Roger Pierre Lemouzy

Secrétaire Régional CGT MIDI PYRENEES

Elections TPE 2012



« ce résultat renforce la place de la CGT »

Au niveau national, avec un résultat de 29,54 %, la CGT arrive très largement en tête du premier scrutin de représentativité dans les très petites entreprises. Scrutin où 465756 électeurs et électrices se sont exprimé-e-s malgré les innombrables obstacles. Ce résultat vient après d'autres signes forts quant à la place majeure occupée par la CGT dans le paysage social. La deuxième organisation syndicale recueille quant à elle

19,26 % et la troisième organisation recueille 15,25 %.

Le résultat obtenu donne encore plus de poids à ceux qui n'acceptent pas une régression sociale majeure dans la négociation sur l'emploi en cours.

Dans les conventions collectives et au niveau national interprofessionnelle, ce résultat renforce la place de la CGT. Il donne du poids aux exigences portées par les salarié-e-s des TPE et

renforce leur volonté d'obtenir à l'avenir de véritables lieux de négociations avec des élu-e-s pour les représenter.

Forts de ce résultat, les salarié-e-s peuvent compter sur la présence de la CGT pour agir avec eux en faveur de nouvelles conquêtes sociales et les appelle aussi à prendre toute leur place dans cette mobilisation en rejoignant massivement la CGT.

Résultats en Midi-Pyrénées

Région	Inscrits	Votants	Taux de participation	Blancs et nuls	Suffrages exprimés
Midi-Pyrénées	206 939	24 967	12,06 %	685	24 282
Dont Cadre	17 544	1 790			1 734
Dont Non Cadre	189 395	23 177			22 548

Décompte des suffrages exprimés par candidature et par collège

Résultats	Cadre + Non Cadre		Cadre		Non Cadre	
	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
UNION SYNDICALE SOLIDAIRES	1 277	5,26 %	69	3,98 %	1 208	5,36 %
CFDT	4 075	16,78 %	368	21,22 %	3 707	16,44 %
CNT	624	2,57 %	29	1,67 %	595	2,64 %
CAT	613	2,52 %	40	2,31 %	573	2,54 %
CFE-CGC	384	1,58 %	384	22,15 %	0	0,00 %
FORCE OUVRIERE	4 093	16,86 %	185	10,67 %	3 908	17,33 %
CFTC	1 221	5,03 %	179	10,32 %	1 042	4,62 %
UNSA	1 840	7,58 %	138	7,96 %	1 702	7,55 %
LA CGT	7 779	32,04 %	289	16,67 %	7 490	33,22 %
SPAMAF	1 769	7,29 %	0	0,00 %	1 769	7,85 %
SNPST	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
CSNVA	105	0,43 %	13	0,75 %	92	0,41 %
SPELC	38	0,16 %	17	0,98 %	21	0,09 %
CNES	23	0,09 %	0	0,00 %	23	0,10 %
FSU	91	0,37 %	8	0,46 %	83	0,37 %
CNSF	11	0,05 %	2	0,12 %	9	0,04 %
CNTPA	1	0,00 %	0	0,00 %	1	0,00 %
FNCR	132	0,54 %	6	0,35 %	126	0,56 %
FNISPAD	135	0,56 %	3	0,17 %	132	0,59 %
SNTPCT	10	0,04 %	4	0,23 %	6	0,03 %
SNIGIC	61	0,25 %	0	0,00 %	61	0,27 %
Total	24 282	100,00 %	1 734	100,00 %	22 548	100,00 %

50^e Congrès Confédéral

du 18 au 22 mars 2013 à Toulouse



Congrès de l'UD du Gers

les 30 et 31 mai 2013

Congrès de l'UD de l'Aveyron

les 13 et 14 juin 2013

Congrès de l'UD du Tarn et Garonne

les 3 et 4 octobre 2013

